

## Droit a exercer a son domicile

Par sacha06, le 27/02/2009 à 13:25

bonjour,

je voudrais savoir si c'était possible de creer une société a mon domicile de vente de pizza j' habite un rez de chaussez independant de l'entree de mon bâtiment si oui sous quelle forme , faut il le consentement de mon bailleur, je ne fait aucune nuisance, je n ai pas les moyens pour commencer a investir pour un local commercial merci de votre réponse